



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

219 – 2018 CDM /PTG

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies présente ses compliments au bureau des affaires juridiques des Nations Unies et a l'honneur d'adresser au bureau des affaires juridiques une communication du gouvernement Suisse concernant la résolution 71/144 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 2016, intitulée « Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés »

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies présente ses compliments au bureau des affaires juridiques des Nations Unies et l'assure de sa haute considération. *dh*

New York, le 1 juin 2018



Ann. ment.

Le bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies
New York



Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Rapport pour la période 2016-2018

L'engagement de la Suisse pour les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

1. La Suisse est partie aux trois Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. En 2017, la Suisse a saisi l'occasion du 40^{ème} anniversaire des deux premiers Protocoles additionnels aux Conventions de Genève (PA I et II) pour promouvoir leur universalisation. Elle a notamment mené des démarches auprès des Etats n'ayant pas ratifié / accédé aux PAI et ou II.

2. La Suisse, conjointement avec le CICR, a organisé trois réunions formelles dans le cadre du processus intergouvernemental sur le renforcement du respect du droit international humanitaire (DIH). Ce processus vise à parvenir à un accord sur les caractéristiques et les fonctions d'un éventuel forum des Etats ainsi qu'à trouver les moyens d'améliorer la mise en œuvre du DIH en utilisant le potentiel de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des forums régionaux. La Suisse continue à s'engager pour la facilitation et la promotion de ce processus intergouvernemental.

4. La Suisse, conjointement avec le CICR, a organisé la 3^{ème} réunion plénière du Forum du Document de Montreux (Montreux Document Forum). La 4^{ème} réunion plénière aura lieu les 7 et 8 juin 2018. Les deux groupes de travail, sur l'association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privée (ICoCA) et sur l'usage d'entreprises militaires et de sécurité privées pour la sécurité maritime sont pleinement opérationnels. Le Forum du Document de Montreux offre une plateforme de discussion précieuse pour améliorer la réglementation des entreprises militaires et de sécurité privées.

5. Dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), la Suisse a soutenu activement l'établissement du groupe d'experts gouvernementaux (GEG) sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). Elle s'engage activement dans les discussions du GEG, notamment pour que le respect du DIH soit garanti. Elle a d'ailleurs soumis un papier de travail sur cette question lors de la première réunion du GEG.

6. La Suisse s'engage en faveur de la justice pénale internationale, notamment au travers de son soutien à la Cour pénale internationale (CPI). Elle a œuvré en faveur du développement du Statut de Rome en soutenant l'activation de la compétence de la CPI pour le crime d'agression et l'adoption de plusieurs amendements concernant les armes. Afin d'améliorer la mise en œuvre de l'interdiction du PA II, elle a proposé un amendement à l'article 8 du Statut de Rome pour que le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre devienne, tout comme dans les conflits armés internationaux, un crime de guerre dans les conflits armés non-internationaux. Elle a en outre mené des initiatives pour renforcer la CPI comme institution et le soutien politique pour cette dernière partout dans le monde.

7. La Suisse assure le Secrétariat de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF). La Suisse a saisi l'occasion 40^{ème} anniversaire des Protocoles additionnels I et II pour

promouvoir la CIHEF et encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître sa compétence. Fin 2016, la Suisse a organisé une conférence diplomatique des États ayant reconnu la compétence de la CIHEF, afin notamment de procéder à l'élection des 15 membres de la Commission. Dans son rôle de secrétariat de la CIHEF, la Suisse a en outre apporté un soutien important à la CIHEF dans le cadre de la mission qu'elle a conduite avec succès dans l'est de l'Ukraine en 2017 (enquête relative à un incident ayant affecté la Mission spéciale de surveillance de l'OSCE). La Suisse a également soutenu les visites de membres de la CIHEF dans divers pays et a mentionné le CIHEF dans des déclarations dans des forums internationaux.